

DÉCRYPTAGE

N°4
MAI 2011

ÉTUDES ET ANALYSES DU CLEISS

CENTRE DE LIAISONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES DE SÉCURITÉ SOCIALE

SOMMAIRE

LA CARTE EUROPÉENNE
D'ASSURANCE MALADIE

1

ÉMISSION DE LA CEAM
AU SEIN DE
L'UE-EEE-SUISSE

2

ÉMISSION DE LA CEAM
EN FRANCE

4

RÉFÉRENCES

5



Audrey Leseurre
decryptage@cleiss.fr

CLEISS
11, rue de la Tour des Dames
75436 Paris Cedex 09
www.cleiss.fr

LA CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE, UNE FACILITÉ ENCORE MAL CONNUE DES ASSURÉS.

Evolution des émissions de CEAM en France et en Europe de 2004 à 2009.

► La Carte Européenne d'Assurance Maladie

► Objectif :

Lors du Conseil de Barcelone des 15 et 16 mars 2002, la décision de créer la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) a été actée. Cette carte devait permettre de « lever les obstacles à la mobilité des assurés par une réduction des formalités et des documents administratifs » [1].

L'objectif premier de la CEAM est « d'améliorer le service rendu aux usagers en facilitant leurs déplacements en Europe » [2]. La CEAM permet, en effet, de bénéficier de la prise en charge des soins de santé nécessaires lors d'un séjour temporaire (af-

aires, loisirs, études, ...) au sein de la zone UE-EEE-Suisse. Cette carte permet l'accès aux prestataires de soins de santé conventionnés (hôpital public, cabinet médical, pharmacie, ...) dans les mêmes conditions que les assurés de l'Etat de séjour. En revanche, la CEAM ne peut être utilisée dans le cadre de soins programmés c'est-à-dire dans le cas où l'assuré s'est rendu délibérément dans un autre Etat membre afin d'obtenir un traitement médical. Dans ce cas de figure, le coût des soins de santé est pris en charge par l'organisme du lieu de séjour via le formulaire E112 (ou formulaire portable S2) [3].

► Calendrier de la mise en place :

La CEAM a été mise en place dans les Etats de l'Espace Economique Européen (Union Européenne, Islande, Liechtenstein et Norvège) et en Suisse à partir du 1er juin 2004 en remplacement de plusieurs formulaires dont le « E111 ».

Lors de sa création en 2004, la CEAM concernait les assurés de 29 Etats. Cependant, 15 Etats ont bénéficié d'une période transitoire pour l'émission de la carte. Cette période transitoire s'est prolongée dans certains cas jusqu'au 31 décembre 2005. Néanmoins, cette facilité ne concernait que

l'émission des CEAM : les institutions concernées pouvaient continuer d'émettre des formulaires E111 mais les prestataires de soins devaient accepter les CEAM émises par l'étranger. Dans les autres Etats, la mise en place de la CEAM s'est bien effectuée au 1er juin 2004 avec une généralisation à tous les régimes de manière progressive. Lorsque la CEAM ne peut être éditée pour des raisons techniques, le Certificat Provisoire de Remplacement (CPR) lui est substitué. Le nombre d'Etats a, depuis, été porté à 31 suite à l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie en 2007.



▶ Modalité de délivrance :

La CEAM peut être délivrée en principe à l'ensemble des assurés d'un régime légal d'assurance maladie et à leurs ayants droit sous réserve de conditions de nationalité et des relations avec certains Etats [2].

Les caractéristiques de la CEAM varient en fonction des Etats, du statut social de l'assuré et du motif de séjour :

- ▶ sa durée de validité varie de quelques semaines à 10 ans,
- ▶ elle peut être délivrée et renouvelée automatiquement à l'ensemble des assurés sociaux dans certains Etats,
- ▶ elle peut être adossée à la carte d'assurance maladie nationale.

▶ Validité :

En ce qui concerne la durée de validité de la CEAM, elle est à l'appréciation de l'institution qui la délivre. Pendant toute la durée de validité d'une CEAM, le prestataire de soins du lieu de séjour doit prodiguer les soins nécessaires à l'assuré et l'institution compétente est dans l'obligation de rembourser les soins fournis. La

durée de validité a donc son importance : elle ne doit pas être trop courte afin d'éviter, aux assurés qui se déplacent régulièrement, un renouvellement trop fréquent de la carte, mais à l'inverse elle ne doit pas être trop longue car l'institution émettrice s'engage pour l'ensemble de la durée à prendre en charge les soins de l'assuré [2].



▶ Caractéristiques :

La CEAM est une carte nominative, individuelle et identique dans l'ensemble de la zone UE-EEE-Suisse. Les informations contenues sur la carte sont d'ordre strictement administratif (nom et prénom de l'assuré, date de naissance, numéro d'identification de l'assuré, numéro d'identification de l'institution émettrice, numéro d'identification de la carte, date d'expiration de la CEAM, code du pays émetteur). Si l'assuré effectue la demande de la CEAM trop tardivement, sa caisse d'affiliation lui délivrera un CPR. ■

Emission de la CEAM au sein de l'UE-EEE-Suisse

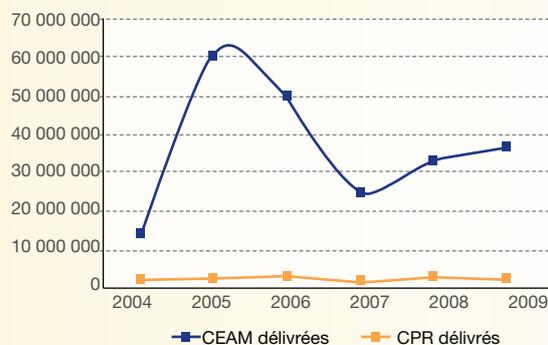
Les CEAM délivrées ont fortement augmenté entre 2004 et 2005 avec la mise en place progressive de cette carte dans l'ensemble des Etats. En 2005, le nombre de CEAM émises dépassait les 60 millions mais ce chiffre est tombé à 25 millions en 2007. Le pic de 2005 s'explique par le fait que l'Italie, l'Autriche et la République Tchèque ont commencé l'émission automatique des CEAM à l'ensemble de leurs assurés.

Depuis 2007, le nombre de CEAM mises en circulation annuellement est reparti à la hausse avec en 2009, près de 37,2 millions de cartes délivrées à travers l'UE-EEE-Suisse. Le nombre de CPR émis chaque année est nettement inférieur, atteignant 2 à 3 millions selon les années. Il est à noter que plus de la moitié des CPR émis annuellement le sont en France.

GRAPHIQUE 1

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CEAM ET DE CPR DÉLIVRÉS AU SEIN DE L'UE-EEE-SUISSE ENTRE 2004 ET 2009

| | CEAM DÉLIVRÉES | CPR DÉLIVRÉS |
|--------------------------|----------------|--------------|
| 2004 | 14 534 352 | 2 054 267 |
| 2005 | 60 630 707 | 2 630 773 |
| 2006 | 49 805 927 | 3 396 773 |
| 2007 | 25 110 260 | 2 417 410 |
| 2008 | 33 267 946 | 2 978 290 |
| 2009 | 37 187 148 | 2 632 793 |
| ÉVOLUTION 2005-2009 | -38,67% | 0,08% |
| ÉVOLUTION MOYENNE PAR AN | -11,50% | 0,02% |



Note de lecture :

En 2004, les CEAM ont été délivrées uniquement de juin à décembre et 15 Etats en période transitoire n'ont délivré aucune CEAM.

En 2005, 5 Etats étaient encore en période transitoire et l'Allemagne n'a pas fourni de données.

En 2006, l'Allemagne, l'Islande et la République Tchèque n'ont pas fourni de données.

En 2007, l'Allemagne, le Danemark, le Portugal et la République Tchèque n'ont pas fourni de données.

En 2008, l'Allemagne n'a pas fourni de données.

En 2009, l'Allemagne et la Norvège n'ont pas fourni de données.

Source : CACSSS [4]

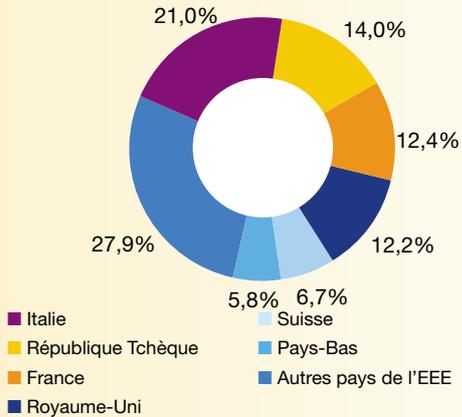


En 2009, près de 37,2 millions de CEAM ont été mises en circulation. L'Italie est l'Etat qui en a délivrées le plus grand nombre (21%) devant la République Tchèque (14%), la France (12,4%) et le Royaume-Uni (12,2%).

Selon les données collectées par la Commission Administrative pour la Coordination des Systèmes de Sécurité Sociale (CACSSS ex CA.SS.TM), 36,5% de la population de l'UE-EEE-Suisse disposait d'une CEAM au 31 décembre 2009, ce qui représente environ 187,6 millions de cartes. Cette proportion varie considérablement d'un Etat à l'autre : elle dépasse 80% dans 6 Etats (Liechtenstein 97,5%, Italie 96,4%, Autriche 95,9%, République Tchèque 92%, Luxembourg 91,1% et Suisse 83,5%) tandis qu'elle est inférieure à 10% dans 11 Etats (Estonie 7,5%, France 7,1%, Lituanie 5,8%, Hongrie 5,7%, Chypre 5,6%, Espagne 3,9%, Lettonie 2,3%, Pologne 2%, Bulgarie 1,6%, Grèce 1% et Roumanie 0,5%). Cette disparité importante s'explique entre autre par le fait que la CEAM est délivrée automatiquement à l'ensemble des assurés sociaux des six Etats en question. ■

GRAPHIQUE 2

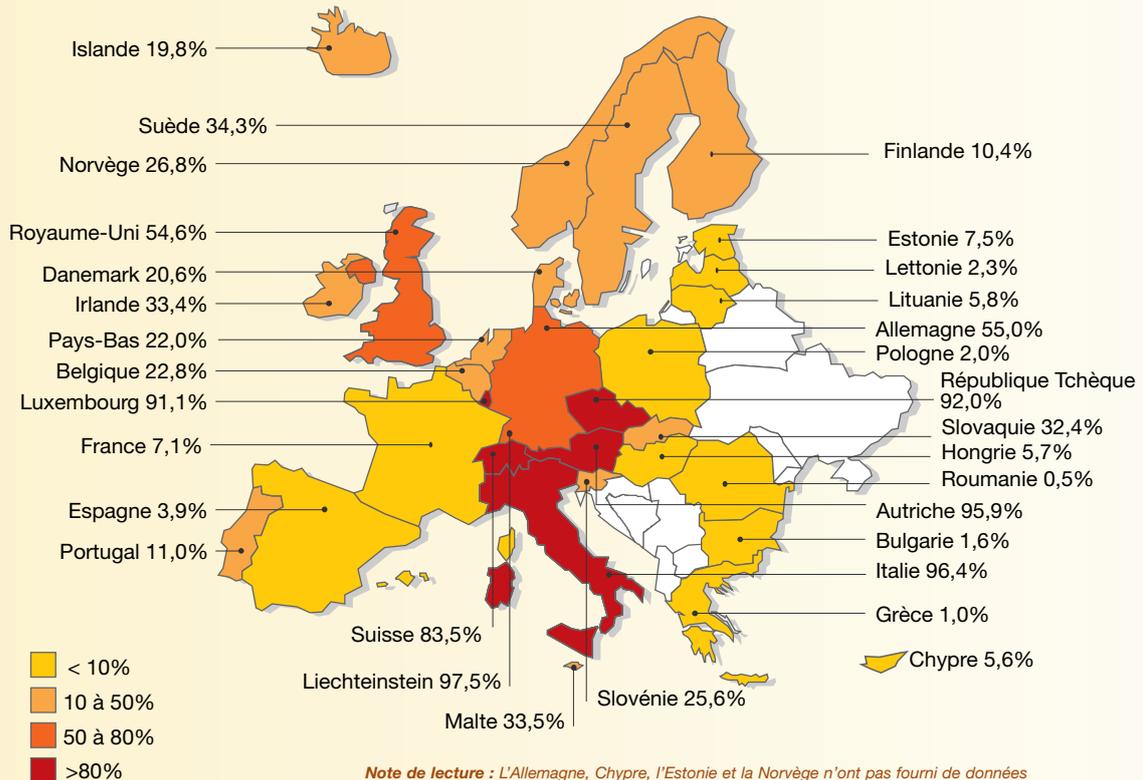
RÉPARTITION DES CEAM DÉLIVRÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2009



Note de lecture : L'Allemagne et la Norvège n'ont pas fourni de données. Source : CACSSS [4]

CARTE 1

PROPORTION DE LA POPULATION BÉNÉFICIAIRE D'UNE CEAM AU 31/12/2009



Note de lecture : L'Allemagne, Chypre, l'Estonie et la Norvège n'ont pas fourni de données concernant le nombre de CEAM en circulation au 31.12.2009. Par conséquent, les données de 2008 ont été reprises. Source : adapté de la CACSSS [4] et d'Eurostat [5].

En 2009, un Eurobaromètre a été réalisé sur la mobilité au sein de l'Union Européenne. A cette occasion, plusieurs questions ont été posées sur la CEAM. 26% des répondants ont déclaré en posséder une : ce chiffre variait de 5% en Bulgarie à 78% en Autriche. En France, 16% des personnes interrogées la possédaient. Parmi les personnes n'ayant pas de CEAM, 68% déclaraient ne jamais en avoir entendu parler. Ce chiffre atteignait 71% en France.

Source : Commission Européenne [6]



Emission de la CEAM en France

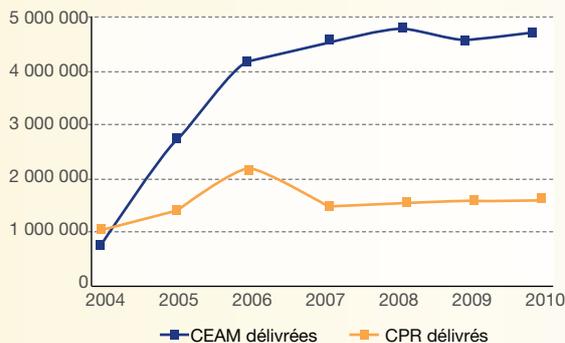
Depuis sa mise en place en 2004, le nombre de CEAM émises n'a cessé d'augmenter. La progression a été très forte entre 2005 et 2006 (+56%) mais depuis le nombre de cartes émises oscille annuellement autour de 4,7 millions. Au cours de l'année 2010, le nombre de CEAM délivrées a quasiment atteint les 5 millions. Malgré cette augmentation du nombre de CEAM

émises, seule 7,6% de la population française a demandé une telle carte en 2010. Cette donnée est à rapprocher des 8,2 millions de français qui ont passé des vacances en Europe en 2010 [7]. De son côté, le nombre de CPR délivrés a augmenté jusqu'en 2006 avant de se stabiliser depuis à hauteur de 1,5 millions. En France, les CPR sont valables pour une durée limitée à 3 mois.

GRAPHIQUE 3

EVOLUTION DU NOMBRE DE CEAM ET DE CPR DÉLIVRÉS EN FRANCE DE 2004 À 2010

| | CEAM DÉLIVRÉES | CPR DÉLIVRÉS |
|--------------------------|----------------|--------------|
| 2004 | 606 000 | 1 000 000 |
| 2005 | 2 713 153 | 1 500 000 |
| 2006 | 4 224 234 | 2 150 000 |
| 2007 | 4 631 709 | 1 528 721 |
| 2008 | 4 787 222 | 1 541 527 |
| 2009 | 4 616 843 | 1 542 000 |
| 2010 | 4 941 645 | 1 682 000 |
| EVOLUTION 2005-2010 | 82,1% | 12,1% |
| EVOLUTION MOYENNE PAR AN | 12,7% | 2,3% |



Note de lecture : en 2004, la CEAM a été délivrée de juin à décembre seulement. Source : CACSSS [8]

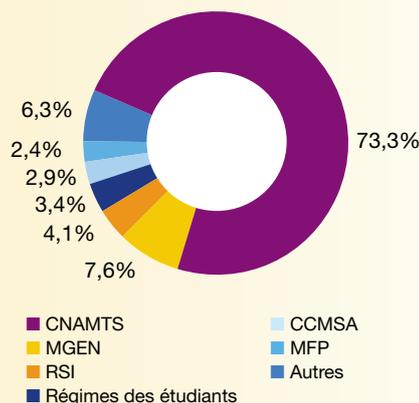
En 2010, plus de 73% des CEAM ont été délivrées par la CNAMTS (régime général des travailleurs salariés). La MGEN et la MFP, qui assurent la couverture maladie obligatoire d'une partie des fonctionnaires, ont délivré respectivement 7,6% et 2,4% des CEAM. Le RSI (régime social des indépendants), les différents régimes étudiants et la CCMSA (caisse centrale de la mutualité sociale agricole) ont quant à eux délivrés 10,4% des CEAM (respectivement 4,1%, 3,4% et 2,9%).

En France, la CEAM est valable un an quels que soient le régime et la catégorie d'assurés. Elle est délivrée indépendamment de la carte Vitale. En effet, la CEAM est une carte individuelle et nominative alors que les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans sont inscrits sur la carte Vitale de leurs parents.

Enfin, étant donné que la majorité des départs à l'étranger ont lieu au cours de la période estivale, il semble logique qu'un tiers des CEAM émises l'ont été au cours des mois de juin et juillet. ■

GRAPHIQUE 4

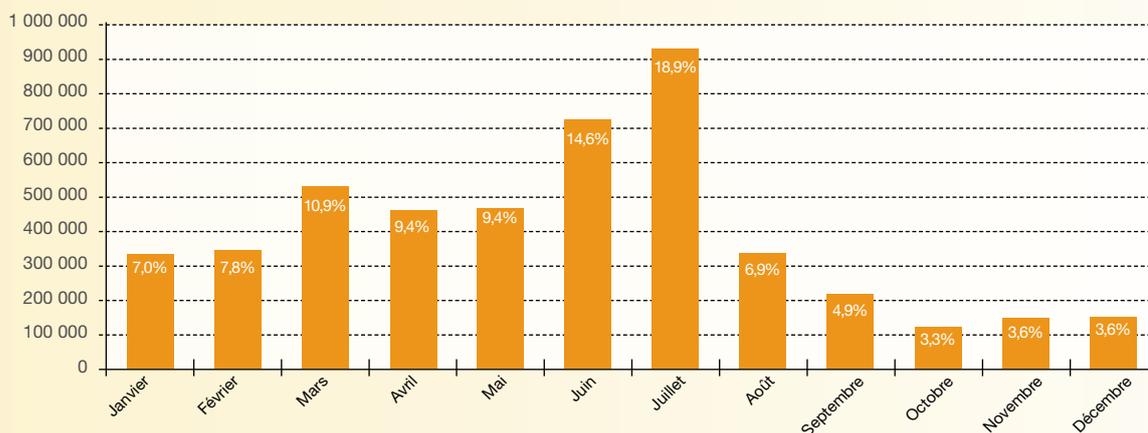
RÉPARTITION DES CEAM ÉMISES EN 2010 SELON LE RÉGIME



Note de lecture : le régime étudiant correspond au cumul Lmde, Mep, Mgel, Smeba, Smeco, Smeno, Smerag, Smereb, Smerep, Smerra, Vittavi. La catégorie « autres » correspond aux 34 autres institutions qui ont délivrées des CEAM en 2010. Source : Rossignol C. [9]

GRAPHIQUE 5

RÉPARTITION DES CEAM ÉMISES EN 2010 SELON LE MOIS DE L'ANNÉE



Source : Rossignol C. [9]



▶ Références

- 1 Conseil de l'Union Européenne, *Conclusions de la présidence*, Conseil Européen de Barcelone – 15 et 16 mars 2002.
- 2 Circulaire DSS/DACI n°2004-169 du 30 mars 2004 relative à la mise en œuvre de la CEAM.
- 3 Circulaire DSS/DACI n°2004-243 du 25 mai 2004 relative à l'information des établissements de santé concernant la mise en œuvre de la CEAM et l'alignement des droits aux prestations en nature en cas de séjour temporaire d'assurés de régimes d'Etats de l'UE-EEE-Suisse.
- 4 Emission de la CEAM en Europe : à partir des notes de la Commission Administrative pour la Coordination des Systèmes de Sécurité Sociale (CACSSS).
- 5 Eurostat : la population en Europe au 1er janvier 2010
<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=fr&pcode=tps00001&plugin=1>
- 6 Commission Européenne, *Geographical and labour market mobility*, Special Eurobarometer 337, June 2010.
- 7 Emission de la CEAM en France : à partir des notes de la CACSSS.
- 8 Le Grix de la Salle M.A., *Communiqué de presse*, Protourisme, 17 mars 2011.
- 9 Rossignol C., *Production des cartes européennes d'assurance maladie*, Tableaux de bord Sésam-Vitale, Direction Infrastructures Cartes, Réseaux et Sécurité, février 2011.

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA CEAM :

<http://www.cleiss.fr/particuliers/ceam.html>

Tous les numéros de Décryptage peuvent être consultés
sur le site internet du Cleiss à la rubrique
« Documentation - Etudes et analyses »

Décryptage n°4, mai 2011.

Directeur de la publication : Jean-Yves HOCQUET — Maquette : Starting Block

Cleiss – 11, rue de la Tour des Dames 75436 Paris Cedex 09 – www.cleiss.fr

Téléphone : (33) (0)1 45 26 33 41 Fax : (33) (0)1 49 95 06 50

Email publication : decryptage@cleiss.fr

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.